



NATURE
ACTION
QUÉBEC

GUIDE EXPLICATIF – APPEL À PROJETS pour la protection des milieux naturels sur le territoire de la CMM



UNE EXPERTISE
ENVIRONNEMENTALE
reconnue



DES PROFESSIONNELS
passionnés



DES ACTIONS CONCRÈTES,
un impact réel



Ce document a été préparé par Nature-Action Québec dans le cadre d'une collaboration entre Nature-Action Québec et la Fondation du Grand Montréal.



Fondation du Grand Montréal

GUIDE EXPLICATIF

APPEL DE PROJETS

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE 3

PRÉSENTATION DE NATURE-ACTION QUÉBEC 4

Notre mission, nos valeurs, nos services 4

Pourquoi faire affaire avec NAQ? 5

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME 6

1.1. Objectif 6

1.2. Qui peut présenter une demande? 6

1.3. Quels types de projets sont admissibles? 7

1.4. Comment les projets seront-ils sélectionnés? 8

1.5. Soutien financier disponible 9

2. PROCESSUS DE DEMANDE 10

2.1. Processus et dates limites 10

2.2. Étapes à suivre pour présenter une demande 10

MISE EN CONTEXTE

L'implantation d'une Trame verte et bleue dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) constitue un projet de société permettant un développement « intelligent » des villes en favorisant une cohabitation saine et harmonieuse des milieux agricoles et urbains avec les milieux naturels. Il est déjà démontré depuis plusieurs années que la proximité et l'accès aux milieux naturels sont des éléments essentiels pour la santé mentale et physique de la population.

Par ailleurs, en plus des bénéfices pour la santé, de favoriser le sentiment de bien-être et de réduire les inégalités sociales en améliorant les milieux de vie, la conservation des milieux naturels apporte des gains écologiques non négligeables pour les villes. En effet, la conservation, la restauration et la mise en valeur de ces derniers favorisent la biodiversité et permettent notamment la résilience du territoire.

Votre municipalité ou votre municipalité régionale de comté (MRC) fait partie de la CMM?

Elle souhaite investir dans la protection, la restauration ou la mise en valeur de ses milieux naturels ?

Et elle aurait besoin d'un coup de main pour la soutenir dans ses démarches ?

Les municipalités et les MRC constituent des acteurs de première ligne pour agir et entamer des démarches de protection des milieux terrestres et des milieux humides. C'est pourquoi, grâce à l'appui de la Fondation du Grand Montréal, Nature-Action Québec offre la possibilité aux municipalités et MRC d'obtenir un soutien financier et un accompagnement visant à les mobiliser pour la protection, la restauration et l'accessibilité de nouveaux milieux naturels.

**Faites vite !
Les places sont limitées.**

PRÉSENTATION DE NATURE-ACTION QUÉBEC

NOTRE MISSION, NOS VALEURS, NOS SERVICES

Nature-Action Québec (NAQ) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de guider les personnes et les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales. Il ne s'agit pas d'un organisme de pression politique, mais bien d'un organisme de gestion de projets, d'éducation et de sensibilisation en environnement. NAQ œuvre donc auprès des municipalités, des entreprises, des organismes communautaires et des citoyens partout au Québec, pour la réalisation –de projets qui contribuent à améliorer le bien-être et la qualité de vie de la population.

Avec plus de 36 années d'expérience, plus de 1 350 projets et 173 millions de dollars investis depuis sa création en 1986, NAQ a su développer une expertise enviable dans la gestion et la réalisation de projets. Grâce à une équipe multidisciplinaire qui rassemble près de 150 employés, Nature-Action Québec réalise maintenant plus de 350 mandats en environnement par année.

Au fil des ans, NAQ s'est forgé une solide réputation qui le place aujourd'hui parmi les organismes en gestion de projets environnementaux les plus importants au Québec. Son équipe de professionnels possède des compétences dans les secteurs d'activités suivants :

- > Acquisition et conservation des milieux naturels
- > Aménagement et architecture écologique du paysage
- > Adaptation aux changements climatiques
- > Planification territoriale et développement durable
- > Gestion des matières résiduelles et écocentres
- > Implantation et gestion de Maison de l'environnement et d'éco-quartier
- > Restauration des milieux naturels et des habitats



POURQUOI FAIRE AFFAIRE AVEC NAQ ?

Les municipalités et organisations clientes font affaire avec Nature-Action Québec parce que :

- Nous sommes à l'écoute de vos besoins et travaillons en collaboration tout au long du projet ;
- Nous sommes reconnus pour notre fiabilité et notre respect des engagements ;
- Nos solutions sont sur mesure, adaptées à votre réalité ;
- Notre approche est de type « gagnant-gagnant », pour vous, pour nous, pour l'environnement
- Notre équipe est composée de gens engagés et passionnés de l'environnement, perspicaces, créatifs et réalistes ;
- Notre expertise est diversifiée et nos expériences vont de la conception et la planification aux actions concrètes sur le terrain ;
- Nous cumulons plus de 36 ans d'expérience au service de l'environnement.

Ainsi, plus de 100 municipalités confient aujourd'hui leurs projets en environnement à NAQ et de nombreuses institutions publiques et privées contribuent au financement de nos projets.

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROGRAMME

1.1 OBJECTIF

L'objectif principal du présent appel de projets est de protéger et de rendre accessibles de nouveaux milieux naturels qui généreront des bienfaits pour la santé des populations et pour la biodiversité.

Grâce au soutien de la Fondation du Grand Montréal, Nature-Action Québec offrira aux municipalités et MRC intéressées, un accompagnement continu et personnalisé ainsi qu'un soutien financier.

Les municipalités et les MRC constituent des acteurs de première ligne pour agir et entamer des démarches de protection des milieux terrestres et des milieux humides. Cette initiative n'a pas pour but de financer les projets dans leur ensemble, mais bien de jouer un rôle de levier financier pour aider les organisations qui en bénéficieront.

1.2 QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE ?

Toutes les municipalités faisant partie de la CMM au 1^{er} avril 2022.

Toutes les MRC faisant partie de la CMM à la même date.



1.3 QUELS TYPES DE PROJETS SONT ADMISSIBLES ?

NAQ propose de mobiliser et d'accompagner les municipalités locales de la CMM pour mettre en œuvre des actions concrètes sur leur territoire, harmonisant les pratiques d'aménagement durables et maximisant la conservation des milieux naturels. Dépendamment des besoins et de la réalité de chaque ville, le financement octroyé par Nature-Action Québec pourra servir en partie, entre autres, à :

- La recherche de programmes de financement adaptés à votre projet;
- La rédaction de demandes de financement;
- L'élaboration de plans concept d'aménagement, requis dans certaines situations pour définir le projet et obtenir du financement;
- La planification ou la réalisation de travaux terrain comme la restauration de milieux naturels, la plantation ou la connectivité écologique;
- La rédaction de demandes de réserve naturelle en milieu privé protégeant à perpétuité le milieu naturel;
- Un projet qui autrement aurait fait l'objet d'un mandat de service-conseil conventionnel, etc.

Ne sont pas admissibles les projets :

- Qui ne contribuent pas à protéger, améliorer ou rendre accessibles de nouveaux milieux naturels;
- Qui ne sont pas situés sur le territoire de la CMM et qui ne sont pas la propriété d'une municipalité ou d'une MRC;
- Qui sont soumis afin de satisfaire aux exigences liées à l'obtention d'une autorisation gouvernementale ou pour se conformer à une loi, à une politique ou à un règlement (travaux ou mesures de compensation).

Nature-Action Québec réalisera les projets admissibles qui auront été retenus avec son personnel. Dans l'éventualité où NAQ déposerait une demande de subvention au nom de la municipalité ou de la MRC, NAQ réalisera les travaux à la suite de l'obtention de ladite subvention.



1.4 COMMENT LES PROJETS SERONT-ILS SÉLECTIONNÉS ?

Les projets seront choisis en fonction des critères suivants :

Admissibilité : le demandeur satisfait aux critères d'admissibilité.

Milieux naturels : le demandeur démontre que le milieu naturel visé par son projet est d'une grande valeur écologique ou possède un potentiel de conservation ou de restauration intéressant.

Pertinence : le demandeur démontre la pertinence de son projet par rapport au bien-être collectif local et régional, à l'accessibilité et à la protection de nouveaux milieux naturels sur le territoire de la CMM.

Impacts : le demandeur peut démontrer que son projet amènera des impacts tangibles pour le bien-être collectif local et régional, l'accessibilité et la protection de nouveaux milieux naturels à court terme.

Appui : le demandeur démontre que son projet est soutenu par les décideurs et appuyé par une politique, un plan d'action, un règlement ou une résolution du conseil.

Accompagnement : le demandeur démontre que sans l'accompagnement de Nature-Action Québec et sans le soutien financier offert par la Fondation du Grand Montréal, son projet risque de ne pas se réaliser ou de difficilement se réaliser.

Financement : le demandeur démontre qu'il a obtenu ou prévoit obtenir le financement nécessaire pour mener à terme son projet, si applicable.

1.5 SOUTIEN FINANCIER DISPONIBLE

Le soutien offert grâce à la contribution de la Fondation du Grand Montréal pourra couvrir **jusqu'à 50 % des coûts admissibles du projet, pour un maximum de 10 000 \$** en fonction du projet retenu. Ce soutien équivaut à une banque d'heures d'environ 100 heures offerte par Nature-Action Québec sur une durée maximale de 6 mois.

Par exemple, en échange d'une contribution financière de 10 000 \$ de la ville ou de la MRC, NAQ offrira une banque d'heures totalisant environ 200 heures sur une durée maximale de 6 mois, soit un projet d'une valeur totale de 20 000 \$.

Un projet par municipalité peut être financé par cette initiative.

Nature-Action Québec se réserve le droit de refuser tout projet ou d'ajuster à la baisse le montant demandé. De plus, le respect des critères d'admissibilité et d'analyse ne garantit pas l'obtention d'un soutien financier.

Ne sont pas admissibles :

- Les frais liés aux équipements informatiques : ordinateurs, imprimantes, etc.;
- Les frais engagés pour la promotion du projet (conférence de presse, publicité, vidéo, etc.);
- La portion de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) ou tous les autres coûts pour lesquels le demandeur peut obtenir un crédit ou un remboursement;
- Les salaires et les avantages sociaux fournis par l'organisme admissible;
- Toutes les dépenses non directement liées à la réalisation du projet ou non justifiées.

Qu'est-ce que l'accompagnement?

Nature-Action Québec a développé une expertise pour guider et alimenter la réflexion des décideurs locaux et régionaux dans la protection, la conservation et l'intendance des milieux naturels, notamment sur le territoire de la CMM.

L'accompagnement offert par Nature-Action Québec consiste à mettre à profit cette expertise pour vous fournir des conseils adaptés à vos besoins et votre réalité. C'est de vous soutenir pour la réalisation du projet que vous avez en tête en mettant en œuvre des solutions innovantes qui ont fait leurs preuves dans plus de 100 municipalités depuis plus de 36 ans. C'est aussi de surmonter avec vous les obstacles qui se dressent entre vous et la réalisation du projet souhaité. Enfin, l'accompagnement c'est également de participer ensemble au développement, à l'enrichissement et à l'amélioration des processus permettant de protéger le plus de milieux naturels possibles sur le territoire de la CMM.

2. PROCESSUS DE DEMANDE

2.1 PROCESSUS ET DATES LIMITES

Les demandes pour cet appel de projets sont acceptées jusqu'au 30 avril 2024. La priorité sera accordée aux demandes qui sont complètes.

Nature-Action Québec acceptera tout de même les demandes reçues après cette date si jamais des fonds sont encore disponibles dans le cadre de cet appel de projets.

2.2 ÉTAPES À SUIVRE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE



Étape 1 : Télécharger le [Formulaire de demande](#)



Étape 2 : En se référant au présent Guide du demandeur, remplir le Formulaire de demande et l'enregistrer.



Étape 3 : Préparer tous les documents pertinents pour soutenir votre demande.



Étape 4 : Pour présenter une demande, envoyez le Formulaire de demande dûment rempli et signé, ainsi que les documents pertinents en pièces jointes, par courriel à laurence.cadotte@nature-action.qc.ca

Nature-Action Québec se réserve le droit d'exiger, au besoin, tout autre document ou renseignement pour son analyse de la demande dans le cadre de cet appel de projets.

Pour plus de détails, veuillez contacter Laurence Cadotte, chargée de projet chez Nature-Action Québec, par courriel à laurence.cadotte@nature-action.qc.ca ou par téléphone au 450 536-0422, poste 407.

CETTE INITIATIVE EST POSSIBLE GRÂCE AU SOUTIEN DE
LA FONDATION DU GRAND MONTRÉAL



Fondation du Grand Montréal